

ARRETE N° 2020-12

fixant la liste des électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

La Préfète d'Eure-et-Loir
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.281 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n°14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner par les communes ;

Vu les désignations faites par les élus qui sont titulaires de plusieurs mandats de droit ;

Vu les désignations effectuées par les conseils municipaux d'Eure-et-Loir le 10 juillet 2020 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 est fixée comme suit en annexe du présent arrêté.

Article 2 – M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires des communes du département, Madame la présidente de la délégation spéciale de Prunay-le-Gillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le **17 JUIL. 2020**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général



Adrien BAYLE